



Bassin Loire-Bretagne  
Bassin de la Creuse  
Affluent de la Creuse  
Longueur : 95 km  
Bassin versant : 861 km<sup>2</sup>  
Source : BD CARTHAGE®

## La PETITE CREUSE

### Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Petite Creuse est concernée par les masses d'eau : « La Petite Creuse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Verraux » (code européen FRGR0401), « La Petite Creuse depuis la confluence du Verraux jusqu'à sa confluence avec la Creuse » (code européen FRGR 0402).

### Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Petite Creuse sont mesurés aux stations hydrométriques de Genouillac (station EDF, code L4321710) et Fresselines (Puy Rageaud, code L4411710) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*.

### Qualité

La Petite Creuse a été affectée d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) sur l'ensemble de son cours, à l'exception d'un tronçon situé à l'aval de Boussac où son objectif est 2 (qualité passable). Elle a été classée en deuxième catégorie piscicole en aval du confluent avec le Verraux. Une étude de qualité de la Petite Creuse, sur tout son cours, a été réalisée par la DIREN Limousin en 1992 et 1993.

Les points de mesure du RNB sont à l'amont de Boussac (code 89100) et à l'amont du lac d'Eguzon (Fresselines, code 90000).

Deux points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Creuse sont situés à l'aval de Boussac (communes de Malleret et Boussac, code 89200) et à l'aval de Bonnat (communes de Bonnat et Malval, code 89500). Toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Creuse (14, avenue Pierre Leroux, BP 17, 23000 GUERET Cedex, tél 05.55.51.46.00).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
04089100	Amont Boussac	RNB	
04089200	Aval Boussac	RCD	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
04089500	Aval Bonnat	RCD	RCD
04090000	Amont du lac d'Eguzon	RNB	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

## **Réglementation**

Au plan réglementaire, la Petite Creuse, à l'aval de Boussac, est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs par décret du 1<sup>er</sup> avril 1905 et de l'arrêté du 2 janvier 1986 (truite fario, brochet) en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement.

## **Atlas de zones inondables**

Un atlas des zones inondables de la Petite Creuse, sur tout son cours entre Soumans et Crozant (91,8 km), a été réalisé par SOGREAH en 2000.

## **Intérêt écologique et patrimonial**

Le deuxième inventaire ZNIEFF a confirmé l'intérêt écologique de la Petite Creuse par deux zones de type II : Vallée de la Petite Creuse à Boussac et Vallée de la Petite Creuse de Chénier à Malval ; *Cf. Rubrique Nature\ZNIEFF*.

Un seul zonage réglementaire est lié à la Petite Creuse : le site de Boussac, inscrit le 15 octobre 1975 (communes de Boussac Ville et Saint-Silvain-Bas-le-Roc) ; *Cf. Rubrique Nature et Paysages\Sites et paysages*.

Mise à jour : novembre 2008